



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI
AVENANT N°1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (C.A.C.L.)

4 Esplanade de la Cité d'Affaire – CS 36029 - 97357 MATOURY

Tel : 05 94 28 28 28 / Fax : 05 94 28 28 20

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

GUYANE RECYCLAGE

Centre de tri EKOTRI

1040 Route de la Matourienne

97354 REMIRE MONTJOLY

Tel : 0594.30.69.77

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché d'exploitation du centre de tri de la CACL.

■ **Date de la notification du marché public : 28/08/2019**

■ **Durée d'exécution du marché public dont 1 an de reconduction : 72 mois**

■ **Montant du marché public ou de l'accord-cadre dont 1 an de reconduction :**

- **Taux de la TVA : 0 %.....**
- **Montant HT : 8 705 487,00 euros**
- **Montant TTC : 8 705 487,00 euros**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

La CACL subit actuellement des perturbations de collecte des déchets sur son territoire. Ces perturbations vont perdurer jusqu'à la fin de l'année 2020, temps nécessaire pour le renouvellement des marchés de collecte. De plus, la pandémie de COVID-19 a amené la CACL à interrompre la collecte des bacs jaunes durant la période de confinement.

Les premiers mois de l'année 2020 montrent dorénavant et déjà que les perturbations impactent les collectes de recyclables et ne permettront pas une montée en charge des tonnages collectés à 2 700 tonnes en 2020, comme envisagé dans le marché d'exploitation du centre de tri.

Ainsi, le présent avenant porte révision du bordereau des prix unitaires (BPU) applicable pour la facturation des prestations comprises dans le marché d'exploitation du centre de tri en 2020, en prenant en compte le contexte actuel du territoire. Il est considéré dans le cadre de cet avenant, un tonnage atteint en 2020 de 2 400 tonnes équivalant à ceux de 2019 et une application des tarifs prévus au BPU 2019.

Une facture de régularisation pourra être établie sur la base des nouveaux tarifs, pour les factures de début d'année 2020 éditées avant application de l'avenant.

- Le BPU prévu pour l'année 2020 avec une estimation de 2 700 tonnes reçues dans l'année :

Année 2020 (soit 12 mois)					
Prestations de tri marché exploitation		Unité	Quantité totale	Prix unitaire en euros H.T.	Prix annuel en euros H.T.
F _{exp}	Part fixe exploitation des installations	Forfait mensuel	12	42 816,09 €	513 793,00 €
F _{GER}	Part fixe GER	Forfait mensuel	12	2 608,55 €	31 303,00 €

Année 2020 (soit 12 mois)					
Prestations de tri marché exploitation		Unité	Quantité totale	Prix unitaire en euros H.T.	Prix annuel en euros H.T.
P1	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne triée et conditionnée des recyclables secs	Tonne triée et conditionnée	1 625	420,56 €	683 410,33 €
P2	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne triée et conditionnée des monoflux catons	Tonne triée et conditionnée	150	17,66 €	2 649,23 €
P3	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne conditionnée de monoflux propre	Tonne conditionnée	40	25,71 €	1 028,33 €
P4	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne de refus de tri évacuée et transportée vers l'ISDND	Tonne triée et conditionnée et transportée	885	93,24 €	82 516,59 €
P5	Partie proportionnelle GER de la rémunération due à la tonne triée	Tonne triée ou conditionnée sur site	2 700	18,20 €	49 127,85 €
P6	Partie proportionnelle de la rémunération due pour la réalisation d'une caractérisation (une caractérisation par zone de collecte)	La caractérisation	36	48,38 €	1 741,77 €
P7	Partie proportionnelle de la rémunération due par les tiers pour le traitement sur le site de leurs tonnages	Tonne tiers passée par le site	100	55,00 €	5 500,00 €
Montant total Tri année 2020 pour la CACL		P1 + P2 + P3 + P4 + P5 + P6 + F_{exp}+F_{GER}			1 365 570,10 €

- Est remplacé par l'application des tarifs du BPU prévu pour l'année 2019 avec une estimation de 2 400 tonnes reçues dans l'année, comme suit :

Année 2020 (soit 12 mois)					
Prestations de tri marché exploitation		Unité	Quantité totale	Prix unitaire en euros H.T.	Prix annuel en euros H.T.
F _{exp}	Part fixe exploitation des installations	Forfait mensuel	12	42 421,43 €	509 057,16 €
F _{GER}	Part fixe GER	Forfait mensuel	12	1 656,22 €	19 874,64 €

Année 2020 (soit 12 mois)					
Prestations de tri marché exploitation		Unité	Quantité totale	Prix unitaire en euros H.T.	Prix annuel en euros H.T.
P1	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne triée et conditionnée des recyclables secs	Tonne triée et conditionnée	1 432	450,95 €	645 760,40 €
P2	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne triée et conditionnée des monoflux catons	Tonne triée et conditionnée	152	15,96 €	2 425,92 €
P3	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne conditionnée de monoflux propre	Tonne conditionnée	40	32,14 €	1 285,60 €
P4	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne de refus de tri évacuée et transportée vers l'ISDND	Tonne triée et conditionnée et transportée	780	93,02 €	72 555,60 €
P5	Partie proportionnelle GER de la rémunération due à la tonne triée	Tonne triée ou conditionnée sur site	2 400	25,99 €	62 376,00 €
P6	Partie proportionnelle de la rémunération due pour la réalisation d'une caractérisation (une caractérisation par zone de collecte)	La caractérisation	36	49,13 €	1 768,68 €
P7	Partie proportionnelle de la rémunération due par les tiers pour le traitement sur le site de leurs tonnages	Tonne tiers passée par le site	52	55,00 €	2 860,00 €
Montant total Tri année 2020 pour la CACL		P1 + P2 + P3 + P4 + P5 + P6 + F_{exp}+F_{GER}			1 315 104,00 €

Cette modification n'est valable que pour le BPU 2020.

Au mois de janvier 2021, l'exploitant établira le bilan de l'année 2020 afin de vérifier les tonnages atteints.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

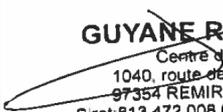
Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 0 %.....
- Montant HT : - 50 466, 10 euros.....
- Montant TTC : - 50 466, 10 euros.....
- % d'écart introduit par l'avenant (après reconduction) : - 0,58 %.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 0 %.....
- Montant HT : 8 655 020,90 euros.....
- Montant TTC : 8 655 020,90 euros

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Lilian FANGET, Directeur Général de GUYANE RECYCLAGE	Rémire Montjoly le 30/03/2020	 GUYANE RECYCLAGE Centre de tri Ekoiri 1040, route de la Matourienne 97354 REMIRE-MONTJOLY Siret: 813 472 008 00016 - APE: 3832 Z Tel : 0594 30 89 77

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Accusé réception de l'avenant par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.